



Compte rendu

7

Date : 07 juillet 2025

Référence : 2025.05.003

Version : 2.0

Objet : Réunion du CA d'Annecy Lac Pêche (ALP)

Date : 20 mai 2025 à 18 h 00

Lieu : Locaux d'ALP à La Puya

Présents : P. BOUCHARD
P. BOUTILLON
R. DECARRE
JL. GASSMANN
B. GENEVOIS
C. GRISOLET
A. HOFFARTH
P. LITTOZ
Y. MAGNANI
G. LAMOUILLE
Q. TISSOT
G. ZAMBIANCHI
C. CAUZARD
R. GUENARD
A LAINE

Invités :

G. RODILLON
O. MESMIN
A. HEMEREN

Excusés : C. DECARRE
JF DUFRESNE
P. DE KETELAERE
P. DARSY
C LAUGIER

Destinataires : Participants + excusés

Copies :

1. APPROBATION DU CR DU DERNIER CA

Le CR du dernier CA est approuvé.

2. COMMISSION FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF

2.1 ETAT DE VENTE DE CARTES :

819 permis annuels option « traine et sonde » ont été délivrés à ce jour, soit 9 de moins qu'en 2024 à la même date. En revanche, le nombre de cartes journalières est en progression de plus de 20%.

2.2 RENOVATION DU BATIMENT :

Financement

Compte-tenu du montant des subventions perçues par ALP en 2025 pour la rénovation du bâtiment, la comptabilité doit être tenue selon le plan comptable associatif national (bilan et compte de résultats) pendant six ans (2025-2030) et doit faire l'objet d'une vérification par un commissaire aux comptes.

Gilbert est chargé d'étudier les solutions possibles pour la comptabilité : recours à un comptable, acquisition d'un logiciel spécifique et tenue interne.

Le recours au cabinet AUDICE est proposé pour le contrôle (prestataire actuel de la FDPPMA).

Le CA valide ce choix et le devis de prestation. Il doit être également approuvé en assemblée générale. Pour ce faire Carine est chargée d'organiser une AG extraordinaire dématérialisée courant juillet.

En parallèle, la comptabilité analytique simplifiée actuelle sera maintenue pour une meilleure compréhension par les pêcheurs.

Assurances

Le CA valide le principe de souscrire une assurance décennale « dommage ouvrage » pour les travaux. Le coût sera pris en charge pour moitié par chacune des deux AAPPMA.

Contrôles

Obligation nous est faite de mandater un bureau de contrôle indépendant pour les travaux.

Le bureau ALPES CONTROLES a été sollicité, en accord avec Annecy Rivières, et nous avons souscrit aux trois contrats obligatoires : « diagnostic amiante et plomb », « contrôle technique de la construction » et « coordination sécurité et protection de la santé ».

Le coût sera partagé pour moitié entre les deux AAPPMA.

3. COMMISSION FORMATION ET PRATIQUE DE LA PECHE

Point sur les stages de pêche 2025 :

- Stage « mixte » du 22 au 25 avril (lac le matin et rivière l'après-midi) : le stage était complet et s'est bien déroulé
- Organisation de 7 Stages de 5 jours durant l'été : les 4 stages de juillet sont d'ores et déjà complets. Il reste encore des places pour les trois du mois d'août.
- Un stage supplémentaire sera organisé en septembre / octobre pour la pêche des carnassiers
- L'organisation de stages à la demande reste possible.

Retour sur la journée de formation « sondeur » :

Quinze participants répartis en deux groupes animés par Quentin et Patrick avec des sondeurs de marques Garmin et Humminbird.

La formation a été appréciée d'autant qu'il a été proposé aux participants de leur apporter des compléments d'information individuels en cas de besoin.

4. COMMISSION INFORMATION - COMMUNICATION**Sommaire du prochain bulletin :**

- Mot du président
- Effet des polluants (microplastiques) sur les organismes aquatiques : point d'avancement (Emilie REALIS)
- Evaluation de l'alevinage en ombles : bilan final (Bruno MARTIN)
- Cartographie des herbiers : point d'avancement. (Bernard et Yann)
- Migration de reproduction des truites lacustres : point d'avancement (Bruno MARTIN).
- Bilan annuel de la garderie (Carine et Alain)
- Comment relâcher correctement un poisson ? (Patrick et Jean-Luc)
- Bilan annuel de l'école de pêche
- Au-delà du Semnoz : le lac d'Aiguebelette (Roland)
- Revue de presse (Quentin et Roland)
- Bilan annuel d'activités : réunions CA, alevinage (Roland)

Evolution des modalités de diffusion du bulletin :

Suite à l'enquête réalisée via la plateforme « cartedepeche », 150 pêcheurs ont accepté de recevoir le bulletin sous forme dématérialisée ; ce qui permettra de réduire les frais d'édition et d'envoi.

Actions de communication diverses :

- ALP a été convié par la mairie d'ANNECY au « Forum des associations » qui se tiendra le 13 septembre 2025 à Bonlieu. Le CA valide le principe d'une participation dont les modalités sont à définir par Carine et Roland.
- « Journées de sensibilisation des usagers à la protection du lac et de son environnement » organisées par le club de voile de Saint-Jorioz le samedi 31 mai et le dimanche 01 juin : Patrick a répondu favorablement à la sollicitation des organisateurs et assurera la représentation d'ALP.
- Edition d'une carte plastifiée des zones de frai des féras format A0 (Rémy)

5. COMMISSION PROTECTION DU LAC ET GESTION PISCICOLE

Perspectives d'évolution de la pisciculture :

Lors du dernier CA, a été évoqué le principe de mener une réflexion sur l'aménagement d'un groupe froid situé sur un bassin circulaire de manière à améliorer la gamétogénèse des reproducteurs.

La réflexion devait être menée sur les diverses formules possibles avec un coût moindre que celui estimé il y a deux ans.

Les investigations menées par des membres de la commission gestion et protection du lac ont permis de retenir les 3 hypothèses suivantes :

1. Installation d'une isolation d'un bassin circulaire avec circuit fermé dont l'eau est refroidie par un groupe froid,
2. Bassin isolé, circuit fermé mais système de refroidissement de l'air comme dans les camions frigorifiques,
3. Achat d'un container frigorifique installé dans la grotte avec achat d'un bassin résine. Fonctionnement en circuit fermé.

Toutefois depuis ce dernier CA une nouvelle hypothèse a été émise qui semble pertinente.

Elle consiste en l'abandon de la gestion d'un stock de géniteurs d'ombles pour produire les alevins destinés au repeuplement du lac. Des œufs embryonnés seraient achetés dans une autre pisciculture. Les bassins libérés seraient utilisés pour la gestion d'un nouveau stock de truites méditerranéennes autochtones.

La souche de truite serait celle du Borne que le Faucigny ne parvient pas conserver au sein de ses structures propres. L'ALP gèrerait le stock Borne à La Puya et fournirait 250 000 à 300 000 œufs embryonnés au Faucigny moyennant prestation. Cette prestation aurait pour nous un double avantage puisqu'elle couvrirait très largement l'achat des œufs embryonnés d'ombles et participerait au salaire de Carine. Elle nous éviterait par ailleurs la dépense liée au refroidissement d'un bassin dans l'espoir d'une meilleure gamétogénèse dans l'avenir.

Cette hypothèse implique néanmoins un certain nombre de démarches tant auprès des services de l'Etat (autorisation de principe de déverser des alevins d'omble d'une autre origine), qu'auprès de l'AAPPMA du Faucigny destinataire des œufs de la souche Borne et de la pisciculture de Rives qui avait dans un premier temps été pressentie pour gérer le stock Borne. Ces démarches seront assurées le cas échéant par Yann et Bernard.

Cette nouvelle option aurait l'avantage de regrouper au sein d'une structure la gestion des diverses souches méditerranéennes du département répondant ainsi au souhait d'une spécificité affichée de La Puya vis-à-vis du département qui subventionne largement sa prochaine rénovation.

Pour donner suite aux visites malveillantes qui ont drastiquement réduit notre stock de futurs géniteurs (cf. qui devait logiquement entrer en production d'œufs cette année) nous ne serons probablement pas en mesure de produire les 100 000 alevins d'ombles prévus dans le cadre du plan de gestion du lac en 2026. Bernard propose donc de poursuivre la démarche initiée par Jean-Luc auprès de la pisciculture des Sources d'Archiane et d'engager les démarches pour commander des œufs embryonnés. Leur nombre sera déterminé avec Carine.

Enfin une réflexion est en cours avec la Fédération pour essayer de déterminer le moment optimum des lâchers d'alevins d'ombles. En effet lors des analyses de têtes de la campagne écoulée qui avait permis de quantifier l'apport des alevinages sur les captures d'ombles, un alevinage très tardif, courant novembre, a semble-t-il, été à l'origine de retours dans la pêche très intéressants et largement supérieurs à ceux réalisés plus précocement. Nous avons besoin de confirmer ce résultat qui pourrait sensiblement modifier nos pratiques. Nous marquerons donc nos alevins de manière différenciée en fonction de la date prévue de leur retour dans le lac.

Référence : 2025.05.003 version 2.0 Conseil d'Administration (CA) d'Annecy Lac Pêche (ALP) 5
Dans trois ans, en 2028, l'ALP lancera une nouvelle opération de collecte de têtes d'ombles pour déterminer le taux de retour dans la pêche des poissons selon leur date d'alevinage.

Retours sur la journée de formation de la gendarmerie :

4 gendarmes ont été formés par l'ALP. Au total 9 gendarmes seront formés pour contrôler les permis de pêche sur le lac d'Annecy.

Contrôles possibles par les gendarmes : la pêche en bateau sur le lac d'Annecy, pêche du bord et pêche en rivière.

Organisation d'équipes mixtes : ALP / gendarmerie.

Rappeler aux pêcheurs la liste du matériel obligatoire : gilets homologués.....

6. POINTS DIVERS

- Une sortie à bord du bateau école est à prévoir sur le lac le 19 juin avec des journalistes qui préparent une série d'émissions pour France 5 sur la pollution par les micro-plastiques (issus notamment de l'usure des pneus). Bernard et Yann les accompagneront.
- Participation aux 120 ans de le l'APPMA d'Aix les Bains le samedi 14 juin : Roland
- Participation aux 80 ans de l'AAPPMA de Paladru le dimanche 06 juillet : Yann.

7. DATE DU PROCHAIN CA

Le prochain CA se tiendra le **mardi 09 septembre 2025 à 18 h 00 dans les locaux de l'ALP** sous réserve de l'organisation par Patrick et Carine (convocation et ODJ 8 jours avant, repas).